

LA PROTECTION DES LACS

Numéro 3

Les plans d'eau sont nombreux à Saint-Hippolyte : on dénombre 62 lacs sur notre territoire. Cependant, leur abondance ne signifie pas que l'on doive les tenir pour acquis. Depuis quelques années, les plans d'eau nous envoient des signes de détresse. Il est donc important d'acquiescer de saines habitudes de vie autour des lacs. Voici quelques conseils en ce sens.

AMÉLIOREZ LA SANTÉ DE VOTRE PLAN D'EAU EN PROTÉGEANT SA BANDE RIVERAINE

La bande riveraine est une zone qui ceinture le lac à partir du rivage. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Une réglementation qui délimite la longueur de la bande riveraine à partir de la ligne naturelle des hautes eaux est en vigueur à Saint-Hippolyte. Informez-vous!

LES AVANTAGES DE LA BANDE RIVERAINE : LES QUATRE F

FREINE les sédiments, ralentit les eaux de ruissellement et prévient l'érosion.

FILTRE les polluants et absorbe les nutriments tels que l'azote et le phosphore, ce qui limite la prolifération des algues et des plantes aquatiques.

RAFRAÎCHIT le bord de l'eau en fournissant de l'ombrage.

FAVORISE la faune et la flore en leur offrant habitat, nourriture et abri.

Que faire pour améliorer la bande riveraine? LA REVÉGÉTALISER!

🌿 **Laissez faire la nature...** C'est simple, facile et économique! Arrêtez de tondre le gazon pour favoriser l'implantation naturelle de plantes adaptées au milieu riverain.

OU

🌿 **Reboisez les berges avec des plantes riveraines** indigènes, c'est-à-dire qui sont adaptées à notre climat et au milieu riverain. Il est suggéré de choisir des végétaux avec une croissance rapide et un système racinaire capable de stabiliser le sol, pour obtenir des résultats efficaces et durables. (Exemples : Myrique baumier, Cornouiller stolonifère).

Joignez l'utile à l'agréable : les végétaux à fleurs et à fruits, seront profitables aux insectes et aux oiseaux en plus d'égayer votre rive. (Exemples : Rudbeckie laciniée, Ronce odorante, Épilobe à feuilles étroites, Sureau du Canada).

Un bon aménagement améliorera la qualité de l'eau du lac au fil des ans et maintiendra ainsi la valeur de votre propriété.

QUE FAIRE POUR ÉVITER DE TRANSPORTER ET PROPAGER CES PASSAGERS INDÉSIRABLES?

Plusieurs actions peuvent être posées afin d'éviter l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans nos plans d'eau. La Municipalité de Saint-Hippolyte s'est notamment dotée d'une réglementation à ce sujet : toute personne désirant mettre une embarcation à l'eau au lac de l'Achigan doit présenter un certificat de lavage attestant qu'elle a bien été nettoyée.

Quelques actions à poser :

- 🌿 Limiter à un seul plan d'eau l'utilisation d'équipements, d'embarcations, de vêtements ou de tout autre objet;
- 🌿 Avant de quitter tout plan d'eau :
- 🌿 Enlever toutes les plantes aquatiques, les moules et tout autre organisme visible et les déposer au rebus;
- 🌿 Vidanger l'eau du bateau, le vivier et la cale;
- 🌿 S'assurer que le gouvernail du bateau et les hélices du moteur sont propres;
- 🌿 Ne pas rejeter les appâts vivants;
- 🌿 Éliminer les organismes qu'on ne peut voir sur le bateau, le matériel de pêche, la remorque et tout autre équipement nautique en rinçant à l'eau chaude, pulvérisant de l'eau sous haute pression et laisser sécher pendant 5 jours.
- 🌿 Éviter de circuler dans les zones des lacs où les plantes prolifèrent. Contrairement à la croyance populaire, arracher ou couper les plantes aggrave la situation, car plusieurs d'entre-elles, dont le myriophylle à épi, se propagent par fragmentation, ce qui veut dire qu'un fragment de la plante peut donner naissance à un nouveau plant.
- 🌿 Limiter les apports en nutriments dans le lac, notamment en phosphore et azote en:
- 🌿 Conservant une zone de végétation autour du plan d'eau;
- 🌿 Évitant d'utiliser des engrais;
- 🌿 S'assurant d'avoir une installation sanitaire conforme;
- 🌿 Évitant de se laver dans le lac;
- 🌿 Utilisant des produits domestiques sans phosphate.
- 🌿 Apprendre à reconnaître les plantes aquatiques envahissantes, dont le myriophylle à épi, afin de repérer plus facilement leur présence dans les lacs que vous fréquentez et redoubler de prudence lorsque vous les voyez.

CET ÉTÉ, LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES NE SERONT PAS DU VOYAGE!

Les espèces exotiques envahissantes sont des plantes, des poissons, des mollusques ou même des algues qui sont introduits dans un nouvel habitat et qui se multiplient au point d'envahir le milieu. Leur présence peut causer des dommages écologiques, économiques et sociaux.

Elles entrent en grande partie dans le réseau hydrographique par l'intermédiaire du trafic maritime en se fixant sur la coque, les hélices ou via les eaux de ballasts et de viviers des embarcations.

La propagation de ces espèces se poursuit par les bateaux des villégiateurs à travers les milieux aquatiques ou par l'intermédiaire d'animaux qui peuvent les transporter, tels que les oiseaux et les mammifères.

L'utilisation d'appâts vivants constitue aussi un risque d'introduire des espèces envahissantes, lesquelles peuvent causer un dommage à la chaîne alimentaire et à l'écosystème local.

LES PRINCIPALES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DU QUÉBEC :



Algue Didymo (www.ec.gc.ca)



Châtaigne d'eau (mddep.gouv.qc.ca)



Moules zébrées (cours.cegep-st-jerome.qc.ca)



Myriophylle à épis (Richard Carignan, 2011)



Crabe chinois à mitaines (www.qc.dfo-mpo.gc.ca)



Gobie à taches noires (plongeexl.com)

SOURCES D'INFORMATIONS :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : www.mddep.gouv.qc.ca
- Environnement Canada : www.ec.gc.ca
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides : www.crelaurentides.org
- Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes : www.rspee.glu.org